

La santé périnatale en Bretagne

Indicateurs principaux et évolution 2013-2022

P.4

- 6 Cellule régionale de transferts maternels
- 7 Zoom sur Bien Grandir en Bretagne
- 8 Santé environnementale et périnatalité
- 10 Repérage des vulnérabilités
- 11 La Maison des Femmes de Rennes



SOMMAIRE

2

Édito

Le mot de la Présidente

3

Agenda 2024

Dates des formations et événements à venir

4

La santé périnatale en Bretagne

Indicateurs principaux et évolution 2013-2022

6

Cellule régionale de transferts maternels

Données clés de l'année 2023

7

Zoom sur Bien Grandir en Bretagne

Missions et chiffres du Réseau de Suivi des Enfants Vulnérables

8

Santé environnementale et périnatalité

Engagement des établissements dans la démarche et actions menées

10

Repérage des vulnérabilités

Présentation d'un outil pour les professionnels

11

La Maison des Femmes à Rennes

Focus sur une structure pour les femmes victimes de violences

au
dos

L'équipe de coordination du Réseau

Trombinoscope des professionnelles

Info Réseau est
disponible en format PDF
sur notre site internet.



IMPRIM'VERT® La version papier est imprimée
sur du papier recyclé.

C'est dans un esprit de diffusion et de partage que nous avons pensé cette **Info Réseau**. Ce nouveau support est l'occasion de vous informer, chaque trimestre, sur les activités du Réseau Périnatalité Bretagne et de valoriser les projets en santé périnatale sur de notre territoire.

Pour ce premier numéro, panorama des indicateurs en santé périnatale. Si la prématurité globale est restée stable ces dix dernières années, la Bretagne n'échappe pas à la baisse de la natalité constatée en France métropolitaine.

La régionalisation du réseau de santé périnatale a permis l'émergence de nouveaux projets comme la mise en place de la cellule régionale de transferts maternels. Après une année complète de fonctionnement, les chiffres recensés en 2023 témoignent de la pertinence de ce soutien aux professionnels dans l'orientation et l'organisation des transferts.

Le dispositif de suivi des enfants vulnérables Bien Grandir en Bretagne a beaucoup évolué depuis ses débuts en 2009, avec près de 530 enfants inclus chaque année.

Saluons l'engagement de 11 établissements bretons en faveur de la santé environnementale depuis 2022, grâce à l'accompagnement porté par l'association Objectif Santé Environnement (OSE), à l'initiative de l'ARS Bretagne et du Réseau Périnatalité Bretagne. L'année 2024 est riche de nouveaux projets qui consolident et amplifient cette dynamique de progrès en santé environnementale.

Enfin, focus sur la Maison des Femmes à Rennes. Cette structure unique a su trouver sa place dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, ainsi que leurs enfants.

L'équipe de coordination et moi-même vous souhaitons une bonne lecture de cette nouvelle revue et vous remercions de votre précieuse collaboration aux activités de Périnatalité Bretagne.



Linda LASSEL
Présidente du Réseau
Périnatalité Bretagne

AGENDA 2024

Le Réseau Périnatalité Bretagne organise tous les ans des temps forts afin de favoriser les rencontres et les échanges entre professionnels de la périnatalité autour de thématiques prioritaires. Ces événements visent à développer les connaissances et les compétences des acteurs bretons dans le champ de la périnatalité.

Journée Bien Grandir en Bretagne

Le 20 septembre 2024 à Rennes

Journée d'échanges en santé environnement

Le 26 novembre 2024 à Rennes

RMM régionale et Journée annuelle du Réseau

Les 12 et 13 décembre 2024 à Saint-Brieuc



La prochaine Assemblée Générale du Réseau aura lieu le 21 juin à Vannes.

Nos formations à venir

FORMATION	DATE	LIEU
Entretien prénatal précoce	24, 25 et 26 septembre	Brest
Addictions en périnatalité	17 octobre	Brest
Session courte sur le sevrage tabagique	18 juin 19 novembre	En distanciel
Analyse du rythme cardiaque fœtal	14 mai 1er juillet 5 septembre	En distanciel
Allaitement maternel Co-naître	12, 13 et 14 juin	Brest
Allaitement maternel Co-naître	9, 10 et 11 octobre	Saint-Brieuc
Rythme du nouveau-né Co-naître	18 et 19 novembre	Rennes
Femmes enceintes et environnement santé (FEES)	16 et 17 mai	Vannes
Journée des ambassadeurs FEES	10 octobre	Rennes
Ateliers Mutualité Française « Limiter les polluants pour bébé »	18 avril 28 novembre	Saint-Brieuc
IVG médicamenteuse	8 octobre 5 décembre	En distanciel
Journée des référents CIVG	18 juin	Rennes
Formation par la simulation à la réanimation du nouveau-né en salle de naissance	21/05 03/06 16/09 01/10 08/11 02/12 15 et 16 mai	Saint-Brieuc Rennes

LA SANTÉ PÉRINATALE EN BRETAGNE

En 2014, la Fédération française des réseaux de santé en périnatalité (FFRSP) et l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH) ont proposé une liste d'indicateurs de santé périnatale communs aux réseaux de santé en périnatalité. Cette liste, issue de la liste des indicateurs d'EURO-PERISTAT¹, a évolué depuis 2014. Ces indicateurs calculés au niveau national, régional, par territoire de santé et par établissement (suivant le n° Finess géographique) et validés annuellement par la FFRSP et l'ATIH sont mis à disposition sur la plateforme ScanSanté.

La définition conventionnelle d'un accouchement ou d'une naissance implique :

- **terme supérieur ou égal à 22 semaines d'aménorrhée (SA)** et/ou poids du nouveau-né à la naissance supérieur ou égal à **500 grammes**
- **enfant né vivant ou non.**

Les interruptions médicales de grossesse (IMG) dont le terme est supérieur ou égal à 22 SA et/ou poids du nouveau-né à la naissance supérieur ou égal à 500 grammes sont comptabilisées.

Les séjours d'accouchement et de naissance sont identifiés dans le PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information) lorsque les conditions suivantes sont respectées² :

ACCOUCHEMENT

- un acte d'accouchement OU un code Z3900 « Soins et examens immédiatement après un accouchement hors d'un établissement de santé » en diagnostic principal ou associé ;
- un code commençant par Z37 en diagnostic associé.

NAISSANCE

- séjour de la catégorie majeure de diagnostic (CMD) 15 ;
- âge en jours de 0 ;
- mode d'entrée 8 = « Domicile » ;
- poids de naissance supérieur ou égal à 500 grammes OU âge gestationnel supérieur ou égal à 22 semaines.



4,6 %

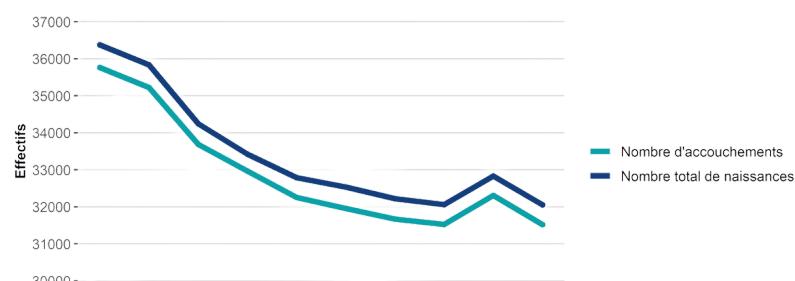
des accouchements enregistrés en France métropolitaine en 2022



678 546

accouchements enregistrés en 2022

Depuis 2013, une baisse globale constante du nombre d'accouchements et de naissances est observée en Bretagne, hormis pour l'année 2021 pour laquelle un rebond est observé. Ce rebond a également été observé pour la France métropolitaine.



Source : ScanSanté - Indicateurs de santé périnatale - FFRSP - ATIH



- 2,4 %

en Bretagne



- 2 %

en France métropolitaine

¹ https://www.scansante.fr/sites/default/files/content/312/notice_indicateurs_de_sante_perinatale.pdf

² https://documentation-snds.health-data-hub.fr/snds/fiches/cha%C3%AEnage_m%C3%A8re_enfant.html#le-numero-anonyme-mere-enfant

ÂGE MATERNEL



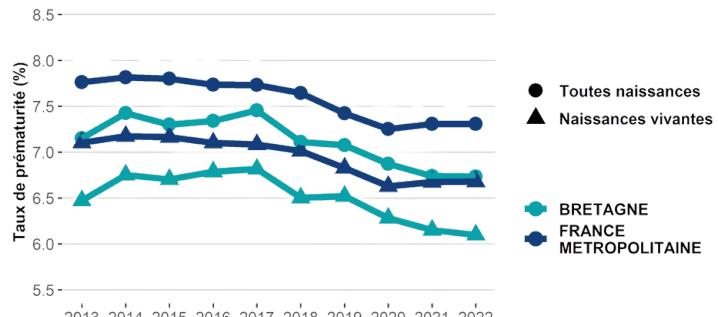
Femmes de moins de 20 ans



Femmes de plus de 35 ans

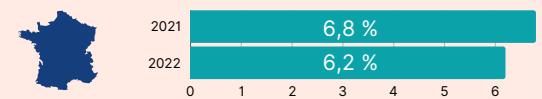
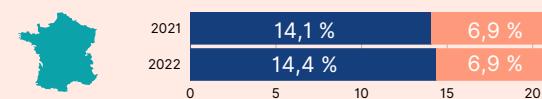
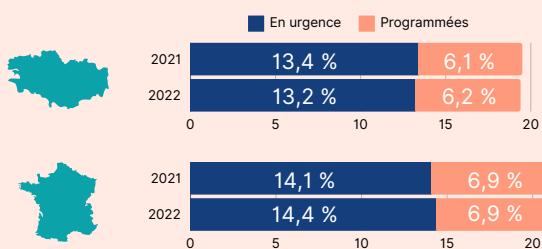
PRÉMATURITÉ

Le taux de prématurité global (naissances vivantes entre 22 et 36 SA) est resté très stable entre 2013 et 2022 en France métropolitaine (7,1 % à **6,7 %**) et en Bretagne (6,5 % à **6,1 %**).



Source : ScanSanté - Indicateurs de santé périnatale - FFRSP - ATIH

MODE D'ACCOUCHEMENT



CÉSARIENNE

ÉPISTOMIE

ANESTHÉSIE PÉRIDURALE

En 2022, une épisiotomie avait été codée pour 5,1 % des accouchements par voie basse en Bretagne et 6,2% en France métropolitaine. Attention, cependant, aucun information n'était disponible pour certains établissements. Le taux régional pourrait ainsi être sous-estimé.

MORTINATALITÉ ET MORTALITÉ PÉRINATALE HOSPITALIÈRE

La mortinatalité* comprend tous les décès survenus *in utero* ou en *per partum* avec accouchement à partir de 22 SA ou d'un poids de 500 grammes. Elle inclut :

- les **morts fœtales spontanées**
- les **interruptions médicales de grossesse (IMG)**

Le taux de mortinatalité est le rapport entre le nombre d'enfants mort-nés et le nombre de naissances totales (enfants nés vivants et mort-nés).

En Bretagne, le taux de mortinatalité est comparable à celui de la France métropolitaine et stable sur la période 2013-2022. En 2022, il était de 8,5 % en France métropolitaine et en Bretagne.

La mortalité périnatale* concerne les décès entourant la période de la naissance et comprend :

- la mortinatalité ;
- les décès entre J0 et J6 de vie des enfants nés vivants.

Le taux de mortalité périnatale est le rapport entre le nombre de décès (enfants mort-nés et décès entre J0 et J6) et le nombre de naissances totales (vivantes et mort-nées). En 2022, il était de 9,9 % en France métropolitaine et de **9,8 %** en Bretagne.

*INSTRUCTION N° DREES/BES/DGS/SP1/DGOS/R3/2021/148 du 21 juin 2021 relative à la mise à jour des modalités d'enregistrement des mort-nés dans le programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI)

CELLULE RÉGIONALE DE TRANSFERTS MATERNELS

Active depuis septembre 2022, la cellule de transferts maternels du Réseau Périnatalité Bretagne accompagne l'ensemble des maternités bretonnes aux demandes de transferts maternels : transfert *in utero* (TIU), TIU de réorientation (TIUR), transfert du *post-partum* (TPP) et rapprochement mère-enfant (RME).

Elle a pour objectif de :

- soutenir les professionnels des maternités et des SAMU dans l'**orientation** et l'**organisation** des transferts maternels secondaires ;
- **limiter les prises en charge inadaptées** lors de ces transferts ;
- **éviter la séparation** de la mère et de son enfant, autant que faire se peut.

CHIFFRES CLÉS



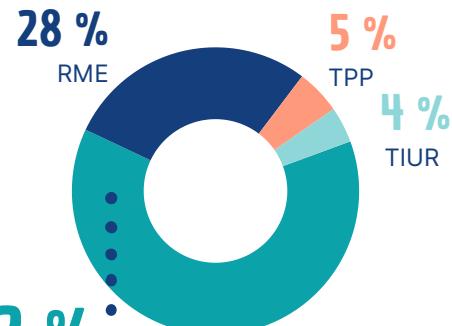
demandes de transferts recensées en 2023

73 15 12 %

73 % des demandes de transfert ont été accompagnées par les sages-femmes de la cellule

15 % ont été communiquées *a posteriori* par les SAMU et coordination maternité

12 % ont été enregistrées via le serveur vocal de la cellule

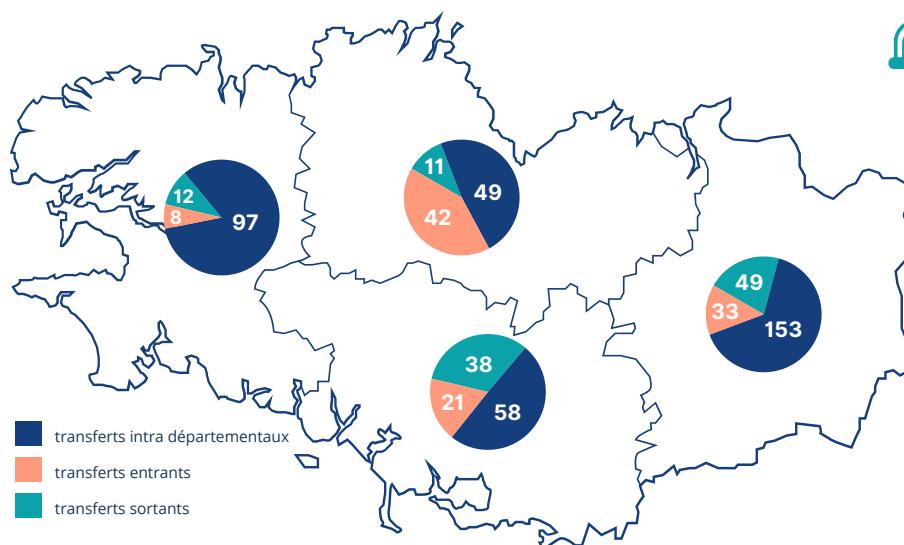


62 %:

des demandes de transfert concernent les TIU dont les indications principales sont la MAP, la RPM, la pré-éclampsie et dans **11 %** des cas pour suractivité ou manque de place.

FLUX DES TRANSFERTS MATERNELS EN BRETAGNE

Transferts reçus par la sage-femme de la cellule et acceptés



La gestion d'un TIU engage en moyenne **6 appels**. Ce temps d'organisation est restitué aux équipes pour la prise en soin de la patiente. Le délai médian pour la validation d'un transfert est de **19 minutes** pour un TIU et d'**une heure** pour un RME.

Retrouvez en vidéo le fonctionnement de la cellule et les modalités d'organisation d'un transfert :



BIEN GRANDIR EN BRETAGNE



BIEN GRANDIR EN BRETAGNE

QU'EST-CE QUE BGEB ?

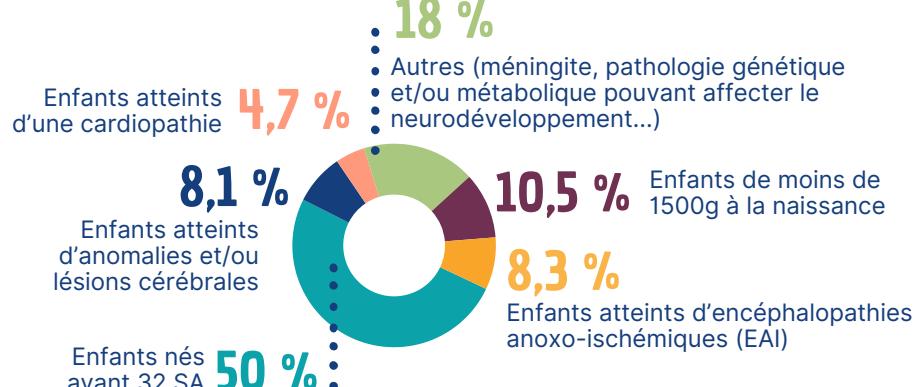
Le réseau Bien Grandir En Bretagne organise le suivi des nouveau-nés prématurés et/ou ayant une pathologie périnatale. Ce suivi complémentaire au suivi médical habituel des enfants (vaccinations, etc.) est proposé le plus souvent par l'équipe de néonatalogie et s'effectue **de la naissance jusqu'aux 7 ans de l'enfant.**

Des professionnels spécifiquement formés et sensibilisés aux problématiques de développement accompagnent l'enfant et sa famille afin de **dépister les difficultés** et d'**orienter** le plus tôt possible vers une prise en charge précoce et adaptée.



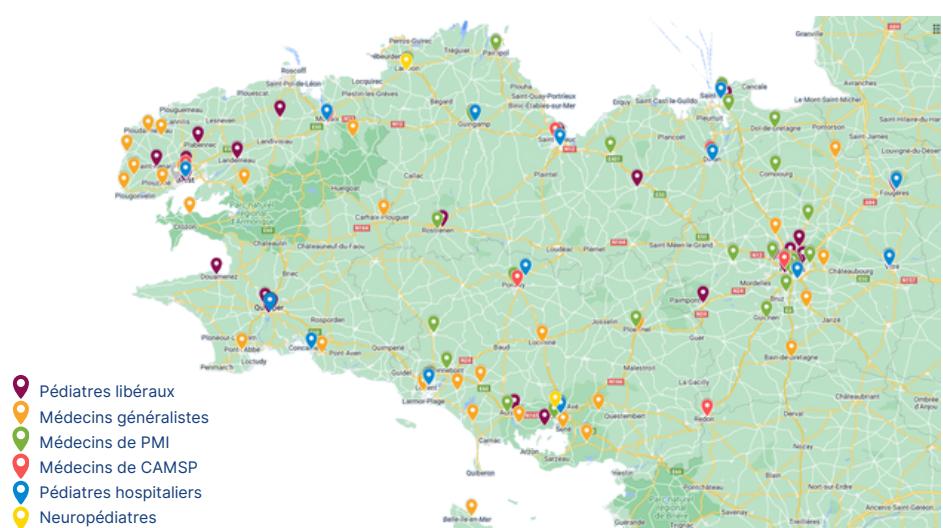
Depuis 2021, le cahier de suivi des enfants vulnérables a été remplacé par un **dossier informatisé VT-BGEB**.

CRITÈRES D'INCLUSION



Critères d'inclusion majeurs pour l'année 2023

	212	médecins pilotes en Bretagne en 2023	68	pédiatres hospitaliers neuropédiatres ou médecins de CAMSP	65	pédiatres libéraux	45	médecins généralistes	34	médecins de PMI
--	------------	--------------------------------------	-----------	--	-----------	--------------------	-----------	-----------------------	-----------	-----------------

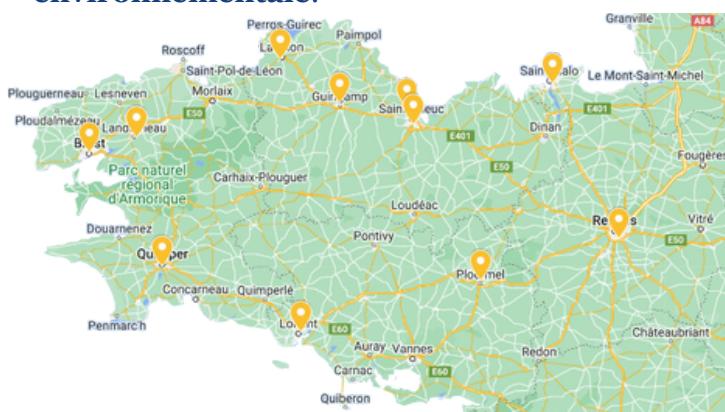


SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET PÉRINATALITÉ

Les 1000 premiers jours sont particulièrement déterminants pour la santé et le développement de l'enfant. Cette période implique l'entourage de l'enfant à naître dès le début de grossesse, les maternités constituent de ce fait des lieux d'opportunité pour la prévention et la promotion de la santé.

Depuis 2022, 11 établissements ont bénéficié d'un accompagnement porté par l'association OSE (Objectif Santé Environnement). Grâce à un **autodiagnostic**, chaque établissement a pu identifier les actions à réaliser en matière de santé environnementale, en fonction de ses ressources, de ses spécificités locales et des réalités institutionnelles.

En décembre 2023, le Réseau Périnatalité Bretagne, l'ARS Bretagne, le GCS Achats Santé, les fédérations régionales (FEHAP, FHF et FHP) et 11 établissements de soin en périnatalité ont signé une **charte régionale de progrès en santé environnementale**.



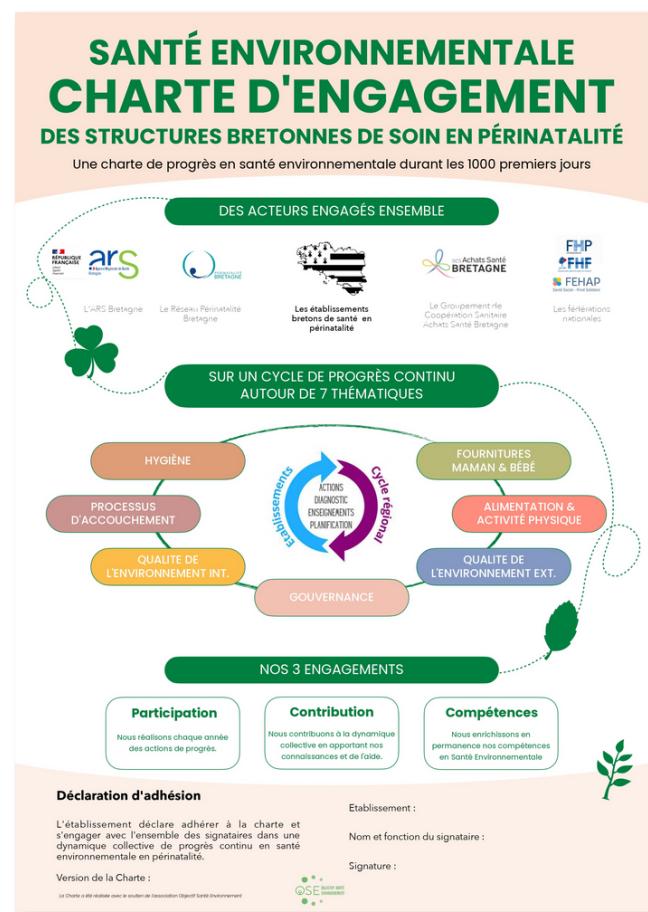
Les 11 établissements signataires de la charte : GH Rance-Émeraude, GHBS Lorient, HPCA Plérin, CH Landerneau, CH Ploërmel, CH Lannion, CH Quimper, CHU Rennes, CH Guingamp, CH Saint-Brieuc, CHU Brest.

La mise en œuvre de cette charte et le pilotage des actions dépendent de 3 instances aux rôles spécifiques :

- les **équipes locales** au sein de chaque établissement signataire ;
- l'**Équipe d'Animation de la Charte (EAC)**, coordonnée et animée par le Réseau Périnatalité Bretagne ;
- le **CoPil charte**, présidé et animé par l'ARS Bretagne.

L'EAC a été créée afin de **consolider la dynamique régionale** et de **la déployer** plus largement à l'ensemble des établissements bretons. Représentante des différentes parties prenantes, elle se réunit pour :

- coordonner les actions ;
- développer les synergies entre établissements ;
- valoriser les actions entreprises ;
- proposer des axes et contenus de communication internes et externes.



Les premières visites sur site ont débuté les 2 et 4 avril. L'équipe de la maternité du CH de Quimper a accueilli les soignants du CHU de Brest. L'équipe du CH de Saint-Malo a reçu celle de l'Hôpital Privé des Côtes d'Armor.



Léa Tréhoret, sage-femme au Réseau Périnatalité Bretagne, et l'équipe du CH de Quimper et du CHU de Brest.

D'autres temps forts sont programmés tout au long de l'année :

- des **temps ouverts** en visioconférence pour permettre aux établissements de poser des questions sur leur propre démarche, échanger avec d'autres sur les difficultés rencontrées, afin de trouver des solutions et partager les expériences.
- des **rencontres territoriales** co-animées par OSE (Objectif Santé Environnement) et le GCS Achats dans l'objectif de **former de nouveaux professionnels** et d'**acculturer à la santé environnementale** un large panel d'acteurs d'un même territoire de santé.
- une **journée collective régionale d'échanges** sur la santé environnementale le **26 novembre 2024** à Rennes, pour revenir sur les actions réalisées après la signature de la charte.

L'ARS Bretagne coordonne la communication de la démarche et la valorisation des actions menées par les équipes en produisant des capsules vidéo et des affiches personnalisées pour mettre en avant les réalisations de chaque établissement.

CHIFFRES CLÉS

- 11 établissements de soin en périnatalité engagés en santé environnementale
- 7 thématiques à investir dans les 5 ans suivant la signature de la charte
- 2 établissements volontaires pour rejoindre la démarche seront accompagnés par OSE

EXEMPLES D'ACTIONS PHARES MENÉES OU EN COURS



La plupart des actions menées par les établissements engagés pour sensibiliser les parents à la santé environnementale passent par des ateliers d'information et la mise en place de chambres pédagogiques abordant différentes thématiques, comme :



l'achat de références alternatives plus saines aux fournitures maman-bébé (couche, savon...)

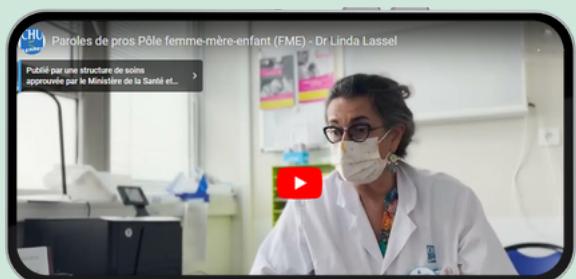


la nutrition : accompagnement des mères, proposition de petits-déjeuners pédagogiques



le tri et la réduction des déchets en évitant les produits à usage unique

Des actions sont également mises en œuvre au sein même des services, afin d'améliorer les pratiques en lien avec la démarche, comme la suppression du formol pour la conservation du placenta, la réduction de l'exposition au bruit et à la lumière directe des nouveau-nés, l'optimisation du matériel et des procédures de nettoyage à la vapeur et microfibre/eau, ou encore la réduction de l'exposition des soignants aux substances cytotoxiques et tératogènes.



Découvrez en vidéo
l'exemple du CHU de Rennes

REPÉRAGE DES VULNÉRABILITÉS

Vulnérabilité de la femme enceinte

Repérer • Orienter

Plaquette à destination des
professionnel.le.s du Réseau



Version mars 2024

Un réseau de
professionnel.le.s au
service des femmes, des
parents et des enfants

Le Réseau Périnatalité Bretagne met à disposition des professionnels de la périnatalité, **non spécialisés en addictologie**, une réglette pour aider :

- au **repérage** des vulnérabilités ;
- à l'**orientation** des patientes.

Conditions de vie, stress, violences, troubles psychiques, accompagnement psychologique, boissons, alimentation, drogues, tabac, médicaments... Autant de rubriques qui permettent aux professionnels d'identifier les éventuelles difficultés, par le biais de questions à poser à la patiente. La réglette recense les interlocuteurs à privilégier en fonction de la problématique rencontrée et fait des propositions au soignant pour inciter la patiente à accepter la prise en charge.

Conditions de vie	Stress Violences	Troubles psychiques
<ul style="list-style-type: none">• Vivez-vous seule ou en couple ?• Avez-vous un logement stable ? Si non, comment vous logez-vous en ce moment ? Si non, votre partenaire a-t-il/elle un emploi ?• Avez-vous un emploi ?<ul style="list-style-type: none">• à temps plein ?• à temps partiel ?• Avez-vous la Complémentaire Santé Sociale (C2S) ou l'aide médicale d'Etat (AME) ?• Avez-vous une mutuelle ou une assurance complémentaire ?	<ul style="list-style-type: none">• Vous sentez-vous en sécurité dans votre vie de couple ?• Vous sentez-vous parfois surmenée ou débordée ?	<ul style="list-style-type: none">• Avez-vous un traitement médicamenteux psychiatrique ?<ul style="list-style-type: none">• Ce traitement a-t-il été adapté à la grossesse ?• Avez-vous vu un psychiatre pour adapter ce traitement ?
<p>Assistante sociale</p>	<p>CIDFF Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles</p>	<p>Consultation spécialisée avec un psychiatre</p>
<p>Accompagnement psychologique</p>	<p>Stop Violences Bretagne www.stopviolencesbretagne.fr</p>	<p>Propositions du soignant</p> <ul style="list-style-type: none">« Nous pouvons vous aider »« Je pense que c'est important pour vous et votre bébé »« Vous pouvez rencontrer quelqu'un pour en parler »« ... ou pour recevoir des informations pour vous et votre bébé »
<p>Psychologues du Réseau Périnatalité Bretagne</p>	<p>Plateforme téléphonique d'écoute, d'information et d'orientation des victimes de violences sexistes et sexuelles : 3919</p>	<p>Dans tous les cas, pensez à proposer l'EPP et/ou EPNP avec une sage-femme et/ou un médecin.</p>
	<p>Aller Enfance en danger : 119</p>	



Téléchargez la réglette de repérage des vulnérabilités au format PDF.



Suivez les instructions d'impression et de pliage, puis glissez la réglette dans votre poche !

FOCUS

LA MAISON DES FEMMES

Ouverte depuis le 23 novembre 2023, la Maison des Femmes Gisèle Halimi apporte aux femmes un soutien médical, social et juridique. Focus sur cette structure unique dans le Grand Ouest.



Maison des Femmes, accueil de jour - Photo © CHU de Rennes

Située sur le parvis de l'Hôpital Sud à Rennes, la Maison des Femmes Gisèle Halimi est un **lieu d'accueil, d'écoute et de soins** pour toutes les femmes victimes de violences, ainsi que leurs enfants. L'objectif de ce projet porté par l'Asfad et le CHU de Rennes est de **faciliter le parcours** de ces femmes, en leur proposant un accompagnement global et sans rupture : de la prise en charge des victimes de mutilations sexuelles aux problématiques de santé sexuelle et d'IVG, en passant par l'accompagnement social, psychologique, médical et judiciaire.

L'impact des violences sur la santé physique, psychique et somatique des victimes nécessitait la prise en charge de ces femmes par des **professionnels formés à la question des violences**. Une équipe pluridisciplinaire (santé, social, justice) travaille au sein de cette maison bleue, en lien avec les associations et les acteurs partenaires :

- le Barreau de Rennes ;
- le CIDFF ;
- SOS Victimes 35 ;
- le Planning Familial 35.

En termes de nombre d'entretiens et de suivis, la Maison des Femmes a réalisé en 3 mois ce qui est habituellement fait en un an. La ligne d'écoute départementale bat des records. Pour couvrir l'ensemble de l'activité, il en faudrait une deuxième aujourd'hui.

Au sein de ces murs turquoise, des ateliers thérapeutiques sont proposés dans le but de reconstruire l'estime de soi et de créer du lien : de la sophrologie, du karaté adapté, du yoga, du théâtre ou encore de l'art-thérapie. La structure a été pensée pour offrir des espaces de vie permettant aux femmes accueillies de faire leur lessive ou de cuisiner. Elles peuvent également profiter d'espaces créés pour les enfants, d'une salle de convivialité et d'un espace extérieur de 197 m².

Après 4 mois d'ouverture, les retours des femmes accueillies sont très positifs.



16 boulevard de Bulgarie à Rennes
Lundi au vendredi de 9h-17h : **02 23 06 73 60**
Ligne d'écoute départementale 7j/7 et 24h/24 :
02 99 54 44 88 | urgencesprevention@asfad.fr



La Maison des Femmes à Rennes - Photo © Thomas CRABOT

L'ÉQUIPE DE COORDINATION



Suivez l'actualité du Réseau



perinatalite.bzh



Périnatalité Bretagne



PÉRINATALITÉ
BRETAGNE